



Appel à candidature

« Entrepreneur social »

Etude de faisabilité et création d'une pépinière sociale sur la commune de Saint-Benoît

1. Les éléments de contexte

La Ville de Saint-Benoît, dans le cadre de la politique d'accompagnement au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire en partenariat avec la CRESS, a souhaité mener des actions pour impulser la création d'activité dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). A cette fin la Collectivité, en s'appuyant sur l'expertise de ses services, a défini des secteurs d'activité sur lesquels des besoins sont partiellement ou non satisfaits sur le territoire. Des structures de l'ESS pourraient œuvrer en collaboration avec des partenaires, parmi lesquels la Ville, pour répondre à ces besoins. Parmi les idées de projets ainsi soulevées, celle d'une pépinière sociale a été choisie.

Les constats sur le territoire de Saint-Benoît :

- Il n'existe pas (ou peu) de pépinière ou de structure de commercialisation de production florale, à grande ou à petite échelle
- Les familles bénédictines, comme l'ensemble des Réunionnais, sont passionnées de plantes et se retrouvent dans l'obligation de se déplacer pour acquérir des plantes et des produits de jardinage (matériel, semences, etc.)
- Les cultures maraichères biologiques, de plus en plus prisées, sont rares et ces productions trouvent très rapidement preneur.
- Le fleurissement des quartiers et leur embellissement ayant un effet bénéfique sur la qualité de vie des habitants et contribuant au respect de leur habitation, les collectivités, comme les bailleurs, développent des actions en ce sens au sein des quartiers. Actuellement, l'approvisionnement doit se faire en extérieur.
- Les personnes éloignées de l'emploi ont des difficultés à trouver des parcours d'insertion sur leur commune. La pépinière permettrait de créer ce type de parcours dans le secteur horticole.

En septembre 2015, La Ville de Saint-Benoît a ainsi sollicité la CRESS, porteuse du dispositif Fabrique à Initiatives® à La Réunion pour mener une étude d'opportunité sur une pépinière sociale à Saint-Benoît.

La Fabrique à Initiatives®, dispositif national, coordonné par l'AVISE, vise à réunir les conditions favorables pour la création d'une entreprise de l'ESS (pour en savoir plus sur le dispositif : [cliquez ici](#)).

Les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) sont des associations présentes dans chacune des régions françaises. Elles rassemblent les unions, fédérations et grandes entreprises de l'ESS, c'est-à-dire celles issues des familles coopératives, mutualistes et associatives.

Présente depuis 1982 à la Réunion, la CRESS est présidée aujourd'hui par la Mutualité de La Réunion. Elle œuvre pour la promotion, l'accompagnement et le développement des initiatives émanant du champ de l'ESS. Avec ses adhérents
Appel à candidature « Entrepreneur social » : Etude de faisabilité et création
d'une pépinière sociale sur la commune de Saint-Benoît

et tous les acteurs du champ de l'ESS à La Réunion, la CRESS a pour mission principale le développement de l'Economie Sociale et Solidaire à La Réunion.

2. La finalité du projet

Les objectifs poursuivis pour la mise en œuvre de ce projet sur le territoire de Saint-Benoît permettrait de développer des activités horticoles pour :

- Proposer un approvisionnement local pour tous - habitants, entreprises et collectivités du territoire de Saint-Benoît
- Valoriser certaines productions spécifiques (espèces endémiques, plantes pharmaceutiques et à parfum...)
- Proposer des animations en lien avec les activités de la pépinière sociale
- Participer au développement de la filière horticole réunionnaise en lien avec les acteurs majeurs de cette filière

Ces activités seront déployées dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, visant à favoriser le retour à l'emploi, en proposant :

- un accompagnement socio-professionnel
- un parcours de formation professionnalisant, adapté aux besoins de la filière horticole dans son ensemble

3. A qui s'adresse l'appel à candidature ?

L'appel à candidature s'adresse :

- à des personnes physiques qui souhaitent développer un nouveau projet d'entreprise dans le cadre de l'économie sociale et solidaire
- à des personnes morales sous un statut relevant de l'économie sociale et solidaire souhaitant diversifier leurs activités

4. Les missions du porteur de projet

Le porteur de projet travaillera en partenariat avec les membres du comité de suivi constitué lors de l'étude d'opportunité, l'équipe de la CRESS et la Mairie de Saint-Benoît.

Ses missions :

Conduite de l'étude de faisabilité :

1. **Validation des modalités d'organisation et de financement de l'étude de faisabilité**
 - Rédaction d'un dossier de présentation du projet d'étude
 - Evaluation des besoins humains et financiers relatifs à l'étude
 - Elaboration d'un plan de financement de l'étude
2. **Définition des partenariats et instances de gouvernance**
 - Validation du projet commun
 - Evaluation et choix du statut juridique et montage opérationnel
 - Mise en place de partenariats à des niveaux divers
 - Constitution juridique des instances de gouvernance du projet et de la future entité juridique

3. Définition de l'offre de services et du modèle économique de la pépinière sociale

- Affinage de l'offre de services par rapport à l'offre initialement proposée
- Rédaction du cahier des charges pour les locaux et/ou terrains et recherche
- Définition du modèle économique, réalisation de budgets prévisionnels d'activité
- Définition des investissements nécessaires

4. Elaboration d'un plan de financement

- Elaboration d'un business plan prévisionnel sur 18 mois à minima
- Recherche de financements : identification et rencontre des différents partenaires financiers potentiels, montage des dossiers relatifs au financement et à la création de la pépinière
- Suivi des dossiers de financement et relations aux partenaires

5. Définition de la stratégie commerciale / marketing et communication

- Démarches de prospection / commercialisation auprès des futurs usagers
- Définition d'une stratégie marketing
- Définition et mise en place d'un plan de communication

6. Animation du projet et des acteurs associés

- Poursuite de l'animation auprès des membres du comité de suivi mobilisés antérieurement dans le cadre de l'étude d'opportunité
- Mise en place d'animations visant à former la communauté d'utilisateurs

Dans le cas où l'étude de faisabilité confirme les hypothèses de l'étude d'opportunité, **lancement de l'activité en lien avec l'étude de faisabilité.**

1. Création de l'entité
2. Lancement des activités économiques et des activités d'utilité sociale
3. Animation de la gouvernance du projet

5. Le cadre d'intervention

L'étude d'opportunité a été réalisée du mois de septembre 2015 jusqu'au mois de juillet 2016 et a mobilisé différents acteurs du territoire (élus et techniciens de collectivité, associations, chambres consulaires, centre de formation, Pôle Emploi, administrations publiques, têtes de réseau ESS, etc.) lors d'ateliers, d'entretiens individuels et de comité de suivi.

Des acteurs clés, indispensables pour la réussite du projet ont été identifiés et invités à participer au comité de suivi présentant l'étude d'opportunité finale. Des notes d'intention ont ainsi pu être signées suite à ce comité afin que chaque acteur clé puisse formaliser leurs engagements dans le projet.

L'étude de faisabilité permettra au porteur de projet d'évaluer les modalités de création de la pépinière sociale.

Les conditions financières de la réalisation de l'étude de faisabilité seront évaluées en partenariat avec la CRESS et la Ville de Saint-Benoît avec le porteur de projet retenu.

Dans le cadre de sa mission, le porteur de projet bénéficiera des soutiens suivants :

La Mairie de Saint-Benoît :

- La facilitation sur le plan réglementaire et administratif
- La participation aux instances de gouvernance où sa présence est nécessaire
- La mobilisation des réseaux pertinents et la mise en lien avec l'existant
- Le soutien dans les démarches de recherche d'un lieu d'implantation
- La communication

La CRESS de La Réunion :

- La transmission de l'étude d'opportunité et le suivi des démarches du porteur de projet
- La présentation du porteur de projet aux partenaires impliqués dans le projet
- La mise à disposition au porteur de projet des partenaires du réseau de la CRESS, jugés pertinents pour le projet
- La contribution aux instances de gouvernance où sa présence est nécessaire
- L'appui méthodologique à l'étude de faisabilité
- La mise en relation avec des acteurs et partenaires potentiels (financeurs, entreprises, etc.)

Les membres partenaires :

- La facilitation sur le plan réglementaire et administratif
- La communication et l'animation du projet pendant la phase d'étude de faisabilité
- La définition et la co-construction du projet, et pour certains, à la gouvernance partagée
- Une contribution à la recherche de solutions en fonction des besoins exprimés par le porteur de projet
- La mobilisation des réseaux respectifs des membres en soutien au porteur de projet
- L'accompagnement à l'animation du projet à son démarrage

6. Les critères et le profil recherché

Les critères :

La commune de Saint-Benoît et la CRESS seront attentives aux porteurs de projets qui montreront la volonté de :

- Travailler avec différents acteurs du territoire concernés par le projet
- Associer les usagers et acteurs concernés dans la définition et la mise en œuvre du projet
- Proposer des services accessibles au plus grand nombre (économique et physique) et garantissant la diversité
- Développer un modèle économique porteur des valeurs de l'économie sociale et solidaire (lucrativité encadrée, recherche de l'impact social, redistribution de la valeur ajoutée et gouvernance participative).
- Créer des emplois et contribuer au développement de l'offre de formation sur le territoire en adéquation avec les besoins
- Contribuer à la valorisation de l'économie locale via la mise en place de collaborations et de partenariats
- Eviter la mise en concurrence avec les structures locales existantes et rechercher les complémentarités
- Sensibiliser aux problématiques d'insertion des personnes éloignées de l'emploi
- Sensibiliser aux questions environnementales dans la mise en œuvre du projet

Le profil recherché :

Les compétences :

- Connaissances et expériences en techniques horticoles (développement de l'activité, encadrement technique, etc.)
- Aptitude d'animation et de médiation sociale (création des ateliers en lien avec les habitants, collectivités et associations de quartier)
- Gestion de projet (suivi des demandes de subventions, réalisation d'un dossier CDIAE, gestion d'une SIAE)
- Expérience en management et en gestion des Ressources Humaines
- Connaissance de l'environnement de l'entreprenariat et de la création d'activité

- Connaissance et capacité d'analyse du tissu socio-économique et entrepreneurial dans lequel s'inscrit la pépinière
- Capacité commerciale et de développement
- Capacité en gestion prévisionnelle d'une entreprise
- Capacité à mettre en place des partenariats avec des partenaires extérieurs (publics et privés)
- Connaissances en marketing et communication
- Compétences informatiques

L'expérience souhaitée, dans au moins deux des domaines suivants :

- Expérience dans le domaine horticole
- Expérience en gestion d'entreprise et gestion de projet
- Expériences en animation / médiation sociale/Insertion par l'activité économique

L'aptitude à mobiliser des compétences en interne à la structure porteuse du projet ou en externe sera également appréciée.

7. Les modalités de participation :

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 25 septembre 2017.

Les porteurs de projet intéressés doivent envoyer les éléments cités dans l'encadré ci-dessous par e-mail à l'adresse suivante : jerome.gardody@cress-reunion.com

Mentionner dans l'objet : « AAC Saint-Benoît pépinière sociale ».

- **Présentation détaillée du/des porteur(s) de projet :**
 - o Pour une structure existante :
 - Rapport d'activité, statuts de l'entreprise, procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, rapport financier, composition des instances de gouvernance en toute pièce justificative jugée opportune par l'équipe projet, justificatif prouvant que la structure est à jour du paiement de ses charges sociales.
 - CV du référent du projet : ce CV devra démontrer l'expérience professionnelle dans les champs d'activité cités ci-dessus
 - o Pour une structure à créer :
 - CV de l'équipe de porteurs de projet mentionnant les expériences dans le champ de l'ESS
 - Lettre de motivation commune
- **Présentation détaillée de la feuille de route pour l'étude de faisabilité,** détermination du calendrier et des différentes étapes
- **Présentation du projet de pépinière sociale à Saint-Benoît** (ne devra pas excéder 8 pages en format A4, police type Times New Roman, taille 10):
 - o Présentation synthétique : type de lieu, type de services, type de publics, types de partenariats, animations, positionnement, rayonnement... et notamment de son inscription dans le cadre de l'économie sociale et solidaire
 - Description des différents aspects suivants :
 - Ancrage local et dimension partenariale avec les secteurs public et privé
 - Développement de l'activité et des emplois potentiels du projet
 - Positionnement par rapport à la filière horticole et aux acteurs présents sur le territoire est
 - Dimension d'utilité sociale
 - Dimension développement durable

- Présentation détaillée et argumentée de l'équipe projet envisagée (dimension collective), visant notamment à démontrer les compétences dans les domaines suivants :
 - Activités horticoles
 - Activités de médiation sociale / d'insertion par 'activité économique
 - Gestion de projet
 - Création d'entreprise, notamment dans le champ de l'ESS

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats électroniques suivants :

- De préférence : format pdf Acrobat de l'éditeur Adobe
- Format de fichier Word de l'éditeur Microsoft

Les candidats sont invités à traiter les fichiers constitutifs de leur candidature et de leur offre préalablement par un anti-virus. En effet, conformément au décret n°2002-692 du 30 avril 2002, la réception de tout fichier contenant un virus peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture et réputé ne jamais avoir été reçu.

Modalités de sélection :

- 1) Les candidatures seront examinées par les membres du comité technique (élus et techniciens de la Mairie de Saint-Benoît en charge du dossier, CRESS) et les membres du comité de suivi mobilisés dans le cadre de l'étude. Les conclusions seront transmises à Monsieur le Maire de Saint-Benoît.
- 2) Trois candidats présélectionnés seront contactés pour l'organisation d'entretiens auprès du comité partenarial. Le lauréat sera choisi parmi ces derniers.
- 3) Les candidats qui ne seront pas sélectionnés en seront informés.

Calendrier :

14 août 2017	Diffusion de l'appel à candidature
25 septembre 2017	Date limite de retour des propositions complètes des candidats
02 octobre 2017	Sélection des candidat(s) en première instance
09 octobre 2017	Rencontre des candidats retenus en première instance
23 octobre 2017	Information finale aux candidats non retenus et au candidat lauréat